

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 25

Absents excusés : 02

Absents : 02

Procurations : 01

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 29 Septembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christopher GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christopher GERAN donne procuration à Louis-Jules DARES.

Secrétaire de séance : Yvon TOI OTTO

N° de délibération : 05B
Date de transmission
en préfecture :

01 OCT. 2025

**Annulation de titres relatifs à des loyers impayés
au profit de Mme HATCHI Germaine – Ô BON GOÛT**

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune a conclu un bail commercial prenant effet au 1^{er} novembre 2024 avec Madame HATCHI Germaine pour l'occupation d'un local situé « Rue Malespine SUEDOIS, exploité sous l'enseigne Ô BON GOÛT.

Par courrier en date du 28/03/2025, Madame HATCHI Germaine, a saisi la Commune afin de solliciter une remise gracieuse exceptionnelle concernant les loyers dus pour les mois de novembre et décembre 2024, pour un montant de 600,00 €, selon l'ASAP émis par le SGC CAGSC (Titre n°40 bordereau n°15).

Cette requête est appuyée sur les difficultés économiques liées au lancement récent de l'activité. Compte tenu du caractère exceptionnel de la demande et dans un souci de solidarité et de soutien aux petits acteurs économiques, il vous est proposé d'octroyer la remise gracieuse de la dette, pour un montant total de 600,00 €.

Le Maire demande à ses collègues de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'autoriser le Maire à annuler la dette due par Madame HATCHI Germaine, locataire du local situé Rue Malespine SUEDOIS, exploité sous l'enseigne « Ô BON GOÛT », soit 600,00 € correspondant aux titres émis pour les mois de novembre et décembre 2024.

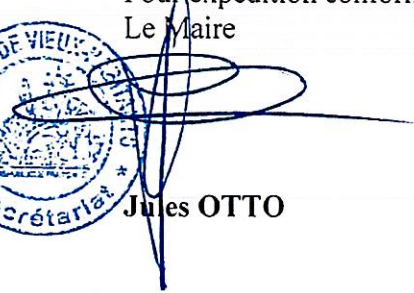
Article 2 : D'inscrire cette opération d'annulation au BP 2025.

Article 3 : De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO



Affichée le 02 OCT. 2025